

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 19 octobre 2004  
(convocation du 5 octobre 2004)

Aujourd'hui Mardi Dix-Neuf Octobre Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROUSSET Alain, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. BANDEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BOCCCHIO Claude, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. ANZIANI Alain à M. HOURCQ Robert  
M. BANAYAN Alexis à M. BELLOC Alain  
M. BENOIT Jean-Jacques à Mme. DUMONT Dominique  
M. BREILLAT Jacques à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude  
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle  
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert  
Mme. CASTANET Anne à M. CASTEL Lucien  
M. CAZENAVE Charles à M. SIMON Patrick (jusqu'à 10 H 30)  
M. CASTEX Régis à M. CAZABONNE Alain  
Mme. DELAUNAY Michèle à M. GUILLEMOTEAU Patrick  
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis  
Mme. DESSERTINE Laurence à M. CAZABONNE Didier  
M. DOUGADOS Daniel à M. BRANA Pierre  
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à Mme. PUJO Colette  
M. DUTIL Silvère à M. JAULT Daniel  
Mme. FAORO Michèle à M. MONCASSIN Alain  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. MARTIN Hugues

M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max  
M. FLORIAN Nicolas à M. PUJOL Patrick  
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel  
M. GRANET Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle  
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISSON Serge  
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri  
Mme. ISTE Michèle à M. BROQUA Michel  
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. POIGNONEC Michel  
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick  
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis  
M. LOTHaire Pierre à M. MANSENCAL Alain  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles  
Mme. PARCELIER Muriel à M. DUCHENE Michel  
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude  
M. VALADE Jacques à M. DUCASSOU Dominique  
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. WALRYCK Anne

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Bordeaux - Pôle des métiers de bouche - C.F.A. des métiers de la restauration -  
Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux - Participation de la  
Communauté Urbaine - Décision - Autorisation .**

Monsieur BRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le dynamisme économique de l'agglomération bordelaise est lié à la présence d'un ensemble de facteurs dont fait partie un appareil de formation de qualité et diversifié.

Dans ce cadre, l'apprentissage joue un rôle déterminant dans la mesure où il permet une meilleure adéquation de la formation aux besoins des entreprises. Le rôle de l'apprentissage est particulièrement éminent en matière de métiers de bouche, dont la qualité et la renommée contribuent largement au rayonnement de la Communauté Urbaine.

La métropole dispose, à l'heure actuelle, des deux centres de formation d'apprentis gérés, pour les métiers de la restauration, par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux, et, pour les métiers de l'alimentaire, par la Chambre de Métiers de la Gironde.

Afin de disposer d'un appareil de formation modernisé, répondant aux normes en vigueur et en adéquation avec les évolutions ayant affecté ces secteurs, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux et la Chambre de Métiers de la Gironde souhaitent déplacer, sur un site commun, leur CFA. Ces centres constitueront un pôle des métiers de bouche sur le site du Lac sur lequel la CCIB a déjà regroupé ses structures de formation continue.

Les deux CFA feront néanmoins l'objet de deux projets distincts portés, chacun, par un maître d'ouvrage identifié.

## 1. contexte

La CCI de Bordeaux a créé, en 1996, l'Institut Consulaire de Formation en Alternance pour gérer son activité de formation par apprentissage.

En matière de métiers de bouche, le CFA propose les formations suivantes :

- CAP cuisine
- BEP métiers de la restauration et de l'hôtellerie
- CAP restaurant
- Bac Pro restauration

Le CFA accueille 438 élèves dans ces formations.

## 2. un projet associant la CCI et la Chambre de Métiers

L'établissement public consulaire souhaite regrouper sur le site de Bordeaux-Lac l'ensemble de ses formations par apprentissage.

Le projet permettra la constitution d'un site dédié, spécifique et identifié sur l'agglomération, consacré aux métiers de bouche, associant les CFA de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux et de la Chambre de Métiers, afin de :

- favoriser la cohérence des formations proposées,
- appréhender la formation dans sa globalité,
- participer, en formation initiale et en formation continue, à l'élévation des qualifications,
- s'inscrire dans le dispositif de validation des acquis de l'expérience,
- travailler en partenariat étroit avec les organisations professionnelles du secteur de l'hôtellerie et de l'alimentation.

Le projet de création d'un pôle relatif aux métiers de bouche s'inscrit également en cohérence avec les objectifs définis par le Conseil Régional d'Aquitaine dans le cadre du plan régional de développement des formations (2001-2006). Le PRDF a ainsi émis la volonté de faire émerger des pôles de formation reconnus, véritables pôles ressource dans leur domaine de compétence.

Ce pôle permettra d'offrir des locaux adaptés aux activités de formation, aujourd'hui situées dans des locaux vétustes et occupés à titre précaire.

Le regroupement des deux CFA présente plusieurs avantages :

- économie de surface d'emprises (terrain d'assiette plus faible),
- économie de certains locaux (amphithéâtre, laboratoire de langue...),
- optimisation de l'espace de restauration prévu originellement pour le Centre de formation du Lac, et des surfaces de stationnement
- possibilité de prêt de certains locaux polyvalents (salles de cours banalisées) à l'autre établissement pour des périodes particulières (examens...).

Le projet a fait l'objet d'études et d'un appel d'offres, réalisés entre 1998 et 2001 dans le cadre d'un programme d'ensemble intégrant le GICFO, dont le bâtiment a été aménagé en 2002. L'intégration du CFA des métiers de l'alimentation de la Chambre de Métiers a nécessité une étude de faisabilité actualisant le projet.

Le projet se compose des bâtiments suivants :

- CFA de la restauration, disposant également des parties communes (CCIB – bâtiment 1),
- CFA des métiers de l'alimentation (CM – bâtiment 1').

Chaque bâtiment disposera de son propre espace de stationnement.

Le bâtiment 1 sera divisé en trois parties :

- les locaux d'application et de restauration en rez-de-chaussée partie nord,
- l'amphithéâtre et les bureaux en rez-de-chaussée partie sud,
- les locaux d'enseignement théorique en étages.

Le bâtiment 1 se caractérise par une emprise au sol de 2 866 m<sup>2</sup> (37,10 m de large et 79,20 de long). La Surface Hors Oeuvre Nette du bâtiment s'établit à 4 173 m<sup>2</sup>. L'évolution de l'enseignement des métiers de la restauration implique un accroissement de la SHON de 200 m<sup>2</sup> environ.

La mise en place du pôle nécessite une surface de terrain d'environ 18 000 m<sup>2</sup>. En utilisant une partie du site actuel du Centre de formation du Lac, la parcelle complémentaire nécessaire est de 16 000 m<sup>2</sup> environ pour les deux CFA.

La parcelle projetée pour l'implantation du pôle est la propriété de la Communauté Urbaine.

Pour l'exploitation des locaux communs, les partenaires conviendront d'une clef de répartition.

Le projet de la CCIB a fait l'objet d'un dépôt de permis de construire le 3 avril 2000. Cependant, l'adjonction du CFA des métiers de l'alimentation a modifié l'économie générale du projet ce qui nécessite de solliciter un nouveau permis.

L'APD sera également modifié ainsi que le dossier de consultation des entreprises.

### **3. subvention de la Communauté Urbaine relative au projet**

Le montant du projet est estimé à 7 620 295 €, et doit être financé selon le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Terrain	578 000	FEDER	3 048 118
Construction	6 167 540	Conseil Régional Aquitaine	1 143 044
Honoraires (8 études)	874 755	Etat	381 014
		C.U.B.	578 000
		C.C.I.B.	2 470 119
<b>TOTAL</b>	<b>7 620 295</b>	<b>TOTAL</b>	<b>7 620 295</b>

Le terrain d'assiette qui appartient à la Communauté Urbaine de Bordeaux, d'une superficie une superficie approximative nécessaire au projet de 9 634 m<sup>2</sup> auquel est appliqué un prix par m<sup>2</sup> de 60 € représente un coût prévisionnel de 578 000 €.

La participation de la Communauté Urbaine au projet pourrait consister à apporter un concours financier forfaitaire et non révisable à la CCIB de 578 000 € et à céder le terrain nécessaire à cette opération au prix précité.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **DECIDER** l'attribution d'une subvention forfaitaire et non révisable d'un montant de 578 000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux pour ce projet,
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée fixant les conditions de versement de ladite subvention.

La dépense correspondante sera prévue au Budget de l'exercice 2005 de la Communauté Urbaine.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Mme WALRYCK ne participe pas au vote

Le groupe des élus Communistes et apparenté vote contre

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 octobre 2004,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
12 NOVEMBRE 2004

M. JEAN-CHARLES BRON

